



Municipalité de Grand-Métis

Grand-Métis, le 20 novembre 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS TENUE LE 12 NOVEMBRE 2024

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, madame Lucienne V. Ouellet, madame Anne-Marie Martel,

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc-André Larrivée, maire.
Est également présente, madame Cathy Ouellet, directrice générale et greffière trésorière.

Résolution 2024-11-137

CALENDRIER DES SÉANCES ET DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile un calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

SÉANCE DU CONSEIL – 19H00

Lundi le 13 janvier 2025	Lundi 14 juillet 2025
Lundi 10 février 2025	Lundi le 18 août 2025
Lundi le 10 mars 2025	Lundi le 15 septembre 2025
Lundi le 14 avril 2025	Lundi le 29 septembre 2025
Lundi le 12 mai 2025	Lundi le 17 novembre 2025
Lundi le 9 juin 2025	Lundi le 8 décembre 2025

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

CALENDRIER 2025 – MAIRE SUPPLÉANT

Anne-Marie Martel	1 ^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025
Suzie Ouellet	1 ^{er} avril 2025 au 30 juin 2025
Philippe Carroll	1 ^{er} juillet 2025 au 30 septembre 2025
Vacant, dû aux élections	1 ^{er} octobre 2025 aux 31 décembre 2025

POUR CES MOTIFS :

2024-11-137 Il est proposé par madame Suzie Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le calendrier des séances et des maires suppléants 2025 proposé **ET** qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

LIEU : Toutes les séances ordinaires ont lieu au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt à Grand-Métis, sauf, pendant les mois de construction du nouveau centre administratif de Grand-Métis, qui se déroulera minimalement du mois de mars 2025 au mois d'octobre 2025. Ce nouveau lieu temporaire sera alors connu par la population via un avis public lorsqu'un bail de location sera conclu et adopté par le conseil éventuellement ;

HEURE : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h 00

Adoptée

Copie certifiée conforme sujette à ratification ce 20 novembre 2024

Cathy Ouellet,
Directrice générale et greffière-trésorière